

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du mercredi 8 mars 2023 à 09h00 au vendredi 7 avril 2023 à 12h00

Enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et à l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté de communes Retz-en-Valois

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°46/2023 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, en date du 03 février 2023, il sera procédé à une enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de trente-et-un jours (31) jours du mercredi 8 mars 2023 à 09h00 au vendredi 7 avril 2023 à 12h00.

Par une décision n°E23000001/80 en date du 11 janvier 2023 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens, Monsieur Christian ORIGAL, officier de la gendarmerie nationale en retraite, a été désigné en qualité de Président de la Commission d'Enquête en charge de cette enquête publique. Monsieur Bernard MENGIN, cadre commercial en retraite et Monsieur Robert NEDELEC, secrétaire général de mairie en retraite, ont été désignés en qualité de membres titulaires de la Commission d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, 35 rue du Général Leclerc à Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Un poste informatique sera tenu à disposition au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci.

Le dossier soumis à enquête publique, dans sa version dématérialisée pourra être consulté pendant toute la période d'enquête sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plui-rlpi-retzenvalois/>

Une copie de ce dossier numérique et un registre seront également mis à disposition pendant toute la durée de l'enquête au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois et dans les mairies des 54 communes membres (AMBLÉNY, ANCIENVILLE, AUDIGNICOURT, BERNY-RIVIÈRE, BIEUXY, CHOUY, COEUVRES-ET-VALSERY, CORCY, COYOLLES, CUTRY, DAMMARD, DAMPLEUX, DOMMIERS, ÉPAGNY, FAVEROLLES, FLEURY, FONTENOY, HARAMONT, LA FERTÉ-MILON, LARGNY-SUR-AUTOMNE, LAVERSINE, LONGPONT, LOUÂTRE, MACOGNY, MARIZY-SAINT-GENEVIÈVE, MARIZY-SAINT-MARD, MONNES, MONTGOBERT, MONTIGNY-LENGRAIN, MORSAIN, MORTEFONTAINE, NOROY-SUR-OURCQ, NOUVRON-VINGRÉ, OIGNY-EN-VALOIS, PASSY-EN-VALOIS, PERNANT, PUISEUX-EN-RETZ, RESSONS-LE-LONG, RETHEUIL, SACONIN-ET-BREUIL, SAINT-BANDRY, SAINT-CHRISTOPHE-À-BERRY, SAINT-PIERRE-AIGLE, SILLY-LA-POTERIE, SOUCY, TAILLEFONTAINE, TARTIERS, TROËSNES, VASSENS, VÉZAPONIN, VIC-SUR-AISNE, VILLERS-COTTERÊTS, VILLERS-HÉLON, VIVIÈRES) , aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment :

- Les pièces du projet de révision du PLUi, soumis à évaluation environnementale, dont le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique, les annexes, son résumé non technique, les avis des communes membres, les avis des personnes publiques associées, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse apportée à cet avis.
- Les pièces du projet d'élaboration du RLPi, dont le rapport de présentation, la partie réglementaire, les annexes, les avis des communes membres et les avis des personnes publiques associées.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête susvisé et prévu à cet effet. Pendant toute la période d'enquête, les observations pourront également être transmises :

- Par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS
- Par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : enquete-plui-rlpi-ccrv@democratie-active.fr
- Par voie numérique sur le registre dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-plui-rlpi-retzenvalois/>

La commission d'enquête recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

	Date	Horaires	Lieu
Mercredi	08/03/2023	09H00/12H00	VILLERS-COTTERÊTS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc
Jeudi	09/03/2023	09H00/12H00	TAILLEFONTAINE - Mairie – 1 Grande rue
Samedi	11/03/2023	09H00/12H00	VIC-SUR-AISNE - Antenne de la CCRV - 2 et 4 Rue Saint-Christophe
Jeudi	16/03/2023	09H00/12H00	RESSONS-LE-LONG - Salle Multifonctions - 4 Espace Saint-Georges
		09H00/12H00	LA FERTÉ-MILON - Mairie - 29 Rue de la Chaussée
Samedi	18/03/2023	09H00/12H00	LONGPONT - Mairie - Place de l'Abbaye
Vendredi	24/03/2023	15H00/18H00	MORSAIN - Mairie - Place de la Mairie
Samedi	25/03/2023	09H00/12H00	VILLERS-COTTERÊTS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc
Mercredi	29/03/2023	14H00/17H00	COEUVRES-ET-VALSERY - Mairie – 2 Place Auguste Rébérot
		15H00/18H00	LA FERTÉ-MILON - Mairie - 29 Rue de la Chaussée
Jeudi	30/03/2023	09H00/12H00	AMBLÉNY – Annexe de la mairie - 11 Rue de la Tour
		15H00/18H00	VIC-SUR-AISNE - Antenne de la CCRV - 2 et 4 Rue Saint-Christophe
Mardi	04/04/2023	14H00/17H00	SAINT-PIERRE-AIGLE - Mairie – Rue du Bon Conseil
Mercredi	05/04/2023	09H00/12H00	CHOUY – Mairie – Place de l'Eglise
Vendredi	07/04/2023	09H00/12H00	VILLERS-COTTERÊTS - Pôle Aménagement du Territoire - 35 Rue du Général Leclerc

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès de Madame Mathilde GOSSART, Chargée de mission Urbanisme et Habitat à la Communauté de Communes Retz-en-Valois, joignable au 03.23.96.99.93.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de Monsieur le Commissaire Enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERÊTS, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci et sera également consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Au terme de la procédure, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois se prononcera par délibérations sur l'approbation de la révision du PLUi et l'élaboration du RLPi.